

THEME 1	
Réussir, du collège au lycée	
RAPPORTEURS	RAPPORTEURS ACADEMIQUES
Sandrine Charrier, Claire Guéville, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahamalani	Fabienne Sentex, Sonia Mollet, Pauline Baille, Ghislaine De San Mateo POUR : 54 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0 ; NPPV : 0
<u>SOMMAIRE</u>	
INTRODUCTION	
<ul style="list-style-type: none">• Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré p. 3 Une formation et une qualification pour tous <ul style="list-style-type: none">• Fiche 1 Un droit au lycée pour tous p. 4• Fiche 2 Cohérence du second degré p. 4• Fiche 3 Structure collège, lycées, formations supérieures, apprentissage p. 5• Fiche 4 L'éducation et la formation tout au long de la vie : relever les défis p. 6 Le défi d'enseigner aujourd'hui <ul style="list-style-type: none">• Fiche 5 Une école inclusive ? p. 6• Fiche 6 Hétérogénéité et différenciation-diversification p. 7• Fiche 7 Contenus, programmes, pratiques p. 7-8• Fiche 8 Évaluation p. 8• Fiche 9 Le numérique p. 8	

<ul style="list-style-type: none"> • Fiche 10 Service public d'éducation et territoires p. 9 • Fiche 11 Éducation prioritaire, p. 9 Comment y parvenir : la mobilisation des personnels • Fiche 12 Les personnels face aux prescriptions p. 10 • Fiche 13 La vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension p. 10-11 • Fiche 14 La psychologie dans l'éducation et l'orientation p. 11 	
INTRODUCTION	
Les ambitions du SNES pour le second degré	
	<p><u>0.0. Alors que l'actualité a montré l'urgence de réinventer pour notre société un avenir différent débarrassé de la violence sociale que les politiques actuelles engendrent, le projet de démocratisation du second degré porté par le SNES promeut une école fondée sur l'égalité des intelligences. Son objectif est de faire accéder tous les élèves à un haut niveau de connaissance et de culture indispensable à l'exercice de l'esprit critique. L'enjeu est considérable car il s'agit de former les élèves à être les acteurs de la vie démocratique et citoyenne de demain.</u></p>
<p>0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-</p>	<p>0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, <u>par l'autonomie des établissements</u>, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire <u>et de l'orientation. Le SNES s'oppose résolument à cette école du tri social, inégalitaire, qui vise à transformer au moindre coût chaque élève en employé efficace et en citoyen obéissant.</u></p> <p>Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur</p>

management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire.

Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la

un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré **et appuyé sur une lecture orientée, voire idéologique de certains apports des sciences de l'éducation** : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre ~~la construction de leur projet d'orientation.~~ **leur scolarité.** La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire **jusqu'** à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus ~~dans la durée~~ de la Sixième à la Terminale, ~~donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés en les pensant pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits~~ **en les construisant** en cohérence pour ~~davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs~~ **dans le respect de leur liberté pédagogique.**

<p>Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.</p>	
<p>0.2. Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice.</p> <p>Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents.</p> <p>Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.</p>	

<p>0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé.</p>	<p>0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion <u>et demande que toute forme de financement de l'enseignement privé par des fonds publics soit abandonnée.</u> Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé <u>suffisants pour ne pas être injustement concurrencés par l'enseignement privé. Par ailleurs le SNES s'oppose à la logique concurrentielle qui traverse tout le système et conduit les établissements à s'engager dans des dynamiques qui tiennent parfois plus du marketing que du service public.</u></p>
<p>0.4. Le service public d'éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. Les conditions d'enseignement et d'encadrement doivent être améliorées, en particulier dans les territoires où la difficulté est avérée, notamment les DOM et les COM, sur la base de critères définis nationalement après concertation, reconnus et partagés par tous, en dehors de toutes contraintes d'ordre budgétaire.</p>	
<p>0.5. Des conditions de travail et d'étude motivantes, une reconnaissance financière du niveau de qualification des personnels, des effectifs permettant l'écoute et la prise en charge des classes dans de bonnes conditions, la constitution d'équipes pluri professionnelles de suivi complètes, une vie sereine dans les établissements, où chacun est acteur des formations et où chaque jeune trouve les éléments de référence et les ouvertures nécessaires : tel doit être le second degré.</p>	<p>0.5. Des conditions de travail et d'étude motivantes, une reconnaissance financière du niveau de qualification des personnels, <u>des espaces de travail collectifs non contraints</u>, des effectifs permettant l'écoute et la prise en charge des classes dans de bonnes conditions <u>dans des établissements à taille humaine</u>, la constitution d'équipes pluri professionnelles de suivi complètes, une vie sereine dans les établissements, où chacun est acteur des formations et où chaque jeune trouve les éléments de référence et les ouvertures nécessaires : tel doit être le second degré.</p>

Fiche 1	
Un droit au lycée pour tous	
1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.	1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.
1.2. L'ensemble des disciplines et parcours doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.	L'ensemble des disciplines et parcours des voies doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de La qualité des parcours de formation pour tous les jeunes doit être une responsabilité nationale.
1.3. Le SNES-FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'Éducation et de la Formation. Il s'agit de	

permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de qualification et également de culture permettant l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.	
Fiche 2	
Cohérence du second degré	
2.1. Pour le SNES-FSU, le Second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement.	
2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés.	2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire et ne représente une rupture que pour certains élèves en grande difficulté . À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés ou par des actions éducatives communes, concertées et volontaires. Elle doit être conçue et organisée exclusivement par les enseignants.

<p>2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation.</p>	<p>2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation. Ces conseils doivent être supprimés.</p>
<p>2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Second prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d'une voie à l'autre. Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.</p>	<p>2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Second prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d'une voie à l'autre. Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures avec toutes les garanties de réussite est une priorité. Le SNES-FSU s'oppose au continuum Bac -3 Bac +3 qui n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.</p>

Fiche 3	
Structure collèges, lycées, formations supérieures, apprentissage	
Collège	
<p>3.1. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui en démocratisant l'accès aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents.</p>	<p>3.1. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui en démocratisant l'accès aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. <u>La réforme du collège impose le carcan des 26h hebdomadaires sur tous les niveaux et pour tous les élèves. Le Snés-FSU s'oppose à cette réduction des horaires qui met en péril les enseignements disciplinaires, l'existence des options ainsi que les dispositifs d'aide aux élèves. Il demande un retour à un cadrage national strict des heures disciplinaires, garantie d'égalité sur tout le territoire.</u> Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents <u>et particulièrement celui du nombre d'élèves par classe, notamment en REP, condition primordiale, au regard des enjeux, à la réussite de tous.</u></p>
Lycée	
<p>3.2. Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels</p>	<p>3.2. <u>Le SNES-FSU doit continuer de demander activement le retrait de la réforme Chatel, dont le bilan s'avère catastrophique, dans la perspective d'une autre réforme. Il doit réclamer le rattachement de l'AP aux disciplines et au groupe classe, la définition d'une grille nationale des horaires et des dédoublements, le rétablissement des moyens et des financements pour l'ensemble des enseignements. La question des moyens doit être clairement posée (notamment au regard de la hausse des effectifs par classe et de la hausse démographique globale). Celle des programmes et des nouvelles modalités d'examen doit être reprise en prenant le temps d'un bilan constructif avec la profession.</u></p> <p>Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options.</p>

enseignements d'exploration et des options.	
3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.	<p>3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries. <u>La fixation en amont des choix des familles d'objectifs chiffrés (indicateurs) à atteindre (baisse de passages de seconde générale vers la seconde pro) entérine la hiérarchisation des voies, nuit à l'orientation et à la réussite des élèves. Cette modalité de « gestion des flux » comme dit le Rectorat, doit être abandonnée.</u></p> <p><u>Le SNES doit enrichir sa réflexion sur le renouvellement de la filière littéraire qui n'a pas été revalorisée par la réforme Chatel et qui est encore plus fragilisée par la disparition du financement des options non linguistiques.</u></p>
3.4. Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d'avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s'effaceraient progressivement. Contre ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD,	<p>3.4. Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d'avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s'effaceraient progressivement. <u>En ST2S la réintroduction d'heures de préparation aux concours sanitaires et sociaux en terminale est nécessaire.</u></p> <p>Contre ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités.</p>

de les conforter dans leurs spécificités.	
Classes préparatoires aux grandes écoles	
3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s'élaborer au niveau du ministère, Les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.	3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s'élaborer au niveau du ministère, et permettre une diversification d'implantation synonyme d'égalité territoriale. Les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.
3.6. Les enseignants du post-bac ne doivent pas être écartés de l'élaboration des conventions lycées - universités prévues par la loi. Les échanges de service entre lycée et université doivent se faire sur la base du volontariat. L'informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des enseignants spécifiques, avec un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l'année. Le ministère doit accélérer la création de postes d'informatique.	
3.7. Le développement des classes ATS nécessite des moyens dédiés et sans concurrence avec les CPGE en deux ans.	
Brevets de techniciens supérieurs	
3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils	

<p>permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente d'y poursuivre leurs études sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %.</p>	
<p>3.9. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.</p>	<p>3.9. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.</p> <p><u>Au sein des formations sanitaires et sociales, la poursuite d'études supérieures pour les bacheliers ST2S se poursuit également au sein des BTS mais ces derniers sont encore trop limités en nombre et certains (BTS ESF par exemple) sont remis en cause par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Afin de permettre une légitime élévation des qualifications des élèves et un accès à des niveaux de formation élevés, l'Education Nationale doit maintenir les formations dans le secteur public, appuyer leur revalorisation et les développer dans les lycées.</u></p>
<p>Apprentissage</p>	
<p>3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en</p>	<p>3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, reste semble le plus adéquat et doit être renforcé.</p>

GRETA, semble le plus adéquat.	
<p>3.11. Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion professionnelle.</p>	<p>3.11. Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), se fasse sous statut scolaire et dans un cadre national et débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion professionnelle. <u>Dans l'optique de porter la scolarité obligatoire à 18 ans il est nécessaire qu'à terme tous les apprentis réintègrent un établissement scolaire préservé du milieu patronal.</u></p>
<u>Fiche 4</u>	
<p>4.1. La formation initiale doit conduire à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes.</p>	
<p>4.2. En termes de besoins économiques, mais également de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et des salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante.</p>	

<p>4.3. Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes, et ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.</p>	
<p>4.4. Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, l'Éducation nationale doit, en partenariat avec d'autres services publics, proposer des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée, doit être réaffirmé, et ses moyens abondés.</p>	
<p>4.5. Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les structures publiques doivent être en mesure de proposer des formations leur permettant d'élever leur qualification professionnelle. En ce qui nous concerne, les GRETA sont la structure en capacité de relever ce défi.</p>	
<p>4.6. Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées. Cela impose des moyens sous forme de titularisation et de recrutement de personnels, mais aussi la possibilité de partager des services entre formation initiale, insertion, formation</p>	

continue et validation des acquis.	
4.7. L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée.	4.7. L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée. <u>Un service public sur ces questions doit être développé en lien avec l'Éducation Nationale.</u>
<u>Fiche 5</u>	
Une école inclusive ?	
5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égalité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire.	5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation <u>discutable</u> des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égalité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire <u>dans le déni des obstacles rencontrés par les élèves et les professeurs.</u>

<p>5.2. Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé...</p>	<p>5.2. Pour le SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. <u>L'inclusion dans les classes, d'élèves provenant de divers dispositifs (SEGPA, ULIS, UP2A) doit être mise en œuvre avec une grande vigilance, en concertation avec les équipes, afin d'éviter une surcharge et une dénaturation du groupe classe.</u> Ce peut être dans la classe ordinaire, <u>sous conditions (voir 5,3),</u> mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. <u>Par ailleurs ces publics sont souvent accueillis dans des établissements aux E/D les plus élevés ajoutant à la difficulté de gestion de la diversité celle des classes surchargées.</u> L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé, <u>à condition de développer l'existant pour obtenir un nombre suffisant de places, y compris en milieu rural. Ces dispositifs doivent, en outre, être créés en fonction des besoins réels, avec un maillage territorial suffisant et équitable, afin d'éviter de nombreuses situations actuelles où certains établissements, notamment REP/REP+, concentrent toutes les difficultés scolaires et sociales.</u></p>
<p>5.3. Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre.</p>	<p>5.3. Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre. <u>Pour que l'inclusion ne soit pas un leurre conduisant à l'échec, le SNES-FSU demande de respecter le seuil de 10 élèves en ULIS, d'alléger les effectifs des classes accueillant des élèves en inclusion, de développer des moyens adaptés : création de corps d'orthophonistes, de psychomotriciens (et autres spécialistes) dans l'Éducation Nationale, création d'un corps d'AVS, formation pour les personnels enseignants volontaires, temps de concertation inclus dans les services.</u></p>
<p>5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.</p>	<p>5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. <u>Cependant la circulaire installe une inclusion rampante qui sera mise en place localement de la 6ème à la 3ème sans moyens supplémentaires, avec pour conséquence une augmentation de l'hétérogénéité dans les classes qui dégrade les conditions de travail.</u> Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.</p>
<p>5.5. Une école inclusive se doit de proposer</p>	<p>5.5. <u>L'</u> Une école inclusive se doit de proposer et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des</p>

<p>et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS ou d'EREA. Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité.</p>	<p>élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS, UP2A ou d'EREA. Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité.</p>
<p>5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13).</p>	<p>5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et aux besoins particuliers (UPAA) restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13).</p>
<p>Fiche 6</p>	
<p>Hétérogénéité et différenciation-diversification</p>	
<p>6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées.</p>	<p>6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées. <u>L'attitude des chefs d'établissement managers qui tentent de culpabiliser les collègues est inacceptable.</u> <u>Le SNES demande le retour à une évaluation diagnostic à l'entrée du collège et du lycée pour mieux prendre en compte les difficultés et les besoins des élèves.</u></p>
<p>6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces</p>	<p>6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer ne réduisent pas les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires.</p>

<p>formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires.</p>	
<p>6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole l'individu, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités.</p>	<p>6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive <u>contre-productif</u>. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole l'individu, <u>le cantonne à ce qu'il se croit capable de faire sans dépassement envisageable</u>, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités. <u>Le SNES soutient que ce ne sont pas les élèves en difficulté qu'il convient de soigner -comme si ces difficultés étaient innées-. C'est la difficulté des apprentissages qui doit être pensée dans le cadre de collectifs enseignants pour la mise au point de formes pédagogiques plus efficaces. L'école doit libérer du temps aux enseignants pour leur permettre de mener cette réflexion collective, en lien avec la recherche et une formation professionnelle largement revivifiée.</u> <u>Le SNES réaffirme son opposition à l'école du socle qui prône une culture a minima et sans ambition.</u></p>
<p>6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux.</p>	<p>6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation <u>d'afin d'atteindre des</u> objectifs communs et ambitieux. <u>Cela passe aussi par des dispositifs ancrés dans les disciplines (remises à niveau ciblées, tutorat, aide aux devoirs) en sus des heures de cours de la classe. Les moyens économisés grâce à l'abandon du redoublement doivent être rendus aux établissements. Le redoublement doit être permis.</u></p>

Fiche 7	
Contenus, programmes, pratiques	
<p>7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes. De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).</p>	<p>7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016, d'autant plus qu'ils sont adossés au socle. Il est indispensable que des repères annuels et nationaux soient définis pour tous les programmes pour éviter des différences locales importantes. Le SNES-FSU demande la révision en profondeur des programmes EMC, EMI, HDA et la suppression des parcours. De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).</p>
<p>7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. Le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des</p>	<p>7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen sont contestables car ils versent dans une volonté normative des comportements et dictent leur pédagogie aux enseignants. Ils doivent être supprimés. Les enseignements doivent contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. Le livret citoyen présente des risques et doit être supprimé car il ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.</p>

<p>associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.</p>	
<p>7.3. Les « éducations à... » peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépens de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique.</p>	<p>7.3. Les « éducations à... », <u>construites contre les disciplines pour imposer l'approche par compétences,</u> peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépens de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement <u>imposer</u> la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique. <u>Les « éducations à » doivent être ancrées dans les disciplines et pourraient être conçues comme des objets communs interdisciplinaires.</u></p>
<p>Interdisciplinarité</p>	<p>Interdisciplinarité</p>
<p>7.4. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.</p>	<p>7.4. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe. <u>Le SNES demande la suppression des EPI tels qu'ils ont été pensés, avec le rétablissement des horaires disciplinaires existants. L'absence de tout cadrage national ne peut qu'être préjudiciable aux élèves et ne permettra pas de construire une culture commune.</u></p>

<p>7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants.</p> <p>Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.</p>	<p>7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle <u>doit s'appuyer sur le volontariat</u>, demande une formation des enseignants <u>et un temps de concertation inclus dans les services. Le snes s'oppose à la création de postes d'enseignants polyvalents ainsi qu'au recours systématique aux disciplines connexes (par exemple pour l'EIST) qui fragilise les enseignements scientifiques en collège.</u></p> <p>Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.</p>
<p>7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI.</p>	<p>7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines, Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI. <u>Le travail interdisciplinaire ne doit pas nécessairement déboucher sur une production concrète.</u></p>
<p>7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de</p>	<p>7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et</p>

<p>Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline d'orientation. La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.</p>	<p>utilisée comme discipline d'orientation. La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité. de mieux la relier aux enseignements des filières STI2D.</p>
<p>Fiche 8</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>8.1. Nos mandats sur l'évaluation des élèves dans la classe restent d'actualité (congrès de Marseille, fiche 7).</p>	
<p>8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire</p>	<p>8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. C'est le cas des nouveaux bulletins, illisibles par les parents d'élèves et qui doivent être repensés. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire. En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est</p>

<p>acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire.</p> <p>En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite.</p> <p>Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides.</p>	<p>inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite.</p> <p>Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides. <u>Le SNES demande aussi l'abandon des nouvelles modalités d'évaluation du Brevet dont l'évaluation par compétences du contrôle continu. L'évaluation finale doit avoir plus de poids que le contrôle continu.</u></p>
<p>8.3. Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement et casse la cohérence des enseignements. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes. (Il ne me semble pas qu'on avait prévu de barrer ce passage, c'est juste qu'on a oublié de faire le copié-collé à droite)</p>	<p><u>8.3. L'examen du baccalauréat est en grand danger. La multiplication d'épreuves locales de celui-ci (ECE, compréhension et expression orales en LVER, TPE) participe de l'affaiblissement de l'examen dont l'anonymat et le caractère national ne sont plus garantis.</u></p> <p>Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses des notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement, et casse la cohérence des enseignements et risque de fragiliser sa réussite en poursuite d'études post-bac. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.</p>
<p><u>Fiche 9</u></p>	

<p>9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).</p>	<p>9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).</p> <p><u>En effet, le numérique est un outil supplémentaire mais pas une solution et un remède magiques. Le SNES-FSU est contre le plan numérique pour l'éducation qui prône le tout tablette. Il doit se donner un mandat d'étude sur les ENT (objectifs, choix de l'ENT, cadre légal...). Un droit à la déconnexion est indispensable. Le SNES sera attentif à ce que le numérique ne soit pas instrumentalisé comme vecteur d'une remise en cause du groupe classe ni de la mission fondamentale de l'enseignant. Le SNES demande la création et le développement de logiciels et d'outils numériques libres en lieu et place de solutions privées chères et souvent inadaptées.</u></p>
<p>9.2. L'urgence est à une réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous, interrogeant les contenus et pratiques d'enseignement des disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que les outils et équipements nécessaires à cette formation.</p>	
<p>9.3. La formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines doit intégrer l'informatique et le numérique, dans une approche en lien avec les sciences humaines, les mathématiques, la technologie.</p>	
<p>9.4. Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela</p>	

<p>transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac.</p>	
<p>Fiche 10</p>	
<p>Service public d'éducation et territoires</p>	
<p>10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé.</p> <p>La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNESCO, 2015.)</p>	<p>10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. <u>Le SNES revendique toujours le caractère national des enseignements professionnels et techniques, pour les voies scolaires ou en apprentissage, avec des cartes de formation gérées par les Rectorats. Il refuse donc aux régions toute décentralisation de la carte des formations ainsi que la gestion des personnels enseignants, CPE, Copsy.</u> Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé.</p> <p>La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNESCO, 2015.) <u>L'exemple de la mise en place du SPRO et de l'attaque contre les CIO qui en découle est emblématique de cette logique de décentralisation comme déstructuration d'un traitement national des questions d'orientation et d'affectation. Le SNES demande le rétablissement d'une carte scolaire garante de la mixité sociale, adossée à une véritable politique de la ville.</u></p>

<p>10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ?</p>	<p>10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ? <u>Les établissements au recrutement actuellement défavorisé doivent avoir une offre de formation riche et diversifiée.</u></p>
<p>10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité.</p>	<p>10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité. <u>L'enseignement privé sous contrat doit rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics et ne doit plus gérer les examens. Le Snes demande que les fonds publics soient réservés à l'enseignement public et que l'enseignement privé soit nationalisé à terme avec l'intégration des enseignants du privé dans le service public d'État.</u></p>
<p>10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoisés, de façon à diversifier leur recrutement.</p>	<p>10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoisés, de façon à diversifier leur recrutement. <u>La construction d'établissements nouveaux doit être pensée dans le cadre d'un rétablissement de la carte scolaire qui permette une diversification des recrutements et une mixité plus importante. On peut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoisés en veillant à ce que cela ne porte pas préjudice aux populations scolarisées (transports notamment) et dans le cadre d'une politique de la ville réfléchie et visant à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.</u></p>
<p>10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes</p>	

doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la ségrégation intra-établissement.	
10.6. De nombreux établissements ruraux sont menacés de fermeture. Au regard de la réussite de leurs élèves, et des contraintes matérielles pour les familles, cela ne se justifie pas. Le SNES mènera avec la FSU une réflexion sur ces collèges et lycées, incluant les questions des équipements, de l'internat, des personnels et de l'offre publique face au développement du privé.	
10.7. Nos mandats sur les temps scolaires restent d'actualité, ainsi que ceux sur les relations avec les parents.	
<u>Fiche 11</u>	
Education prioritaire	
11.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.	
11.2. La refondation de l'EP dont le but affiché est de diminuer les écarts de réussite entre les élèves des établissements classés et les autres ne marque pas de rupture définitive	11.2. La refondation de l'EP dont le but affiché est de diminuer les écarts de réussite entre les élèves des établissements classés et les autres ne marque pas de rupture définitive avec les dérives constatées dans les ECLAIR.

<p>avec les dérives constatées dans les ECLAIR.</p>	<p><u>Cette refondation présentée avant tout comme pédagogique ne s'est pas accompagnée de l'octroi de moyens supplémentaires à la hauteur des besoins nécessaires pour lutter contre les inégalités scolaires et a fait l'impasse sur une réduction sensible des effectifs (20 en collège, 25 en lycée). L'allocation progressive de moyens qui devait en permettre une distribution plus équitable s'est avérée un leurre. Le réexamen périodique de la carte de l'EP risque de déstabiliser régulièrement les établissements. Il ne correspond pas à la durée nécessaire pour mettre en place des dispositifs de qualité répondant aux difficultés des élèves des établissements REP/REP+. De plus, il place aussi les collègues dans une situation d'urgence et ne respecte pas le temps d'apprentissage de l'élève au nom de l'efficacité et de la rentabilité.</u></p> <p><u>La pondération, nouveau droit donné aux collègues exerçant en REP+ est souvent dévoyée et utilisée par certains chefs d'établissement comme un outil managérial de contrôle de l'activité des enseignants avec imposition de réunions sur des thèmes non choisis, qui ne répondent pas aux besoins des équipes et des élèves, et permet des intrusions insupportables dans les pratiques pédagogiques.</u></p> <p><u>Si la refondation a mis fin à la part modulable de la prime ECLAIR, elle ne renonce pas à l'idée d'un pilotage pédagogique par la création de hiérarchies intermédiaires constituées de collègues profilés ou qui se voient confier des missions de coordination de cycles ou de niveaux. A cela s'ajoute l'omniprésence d'IPR ou le développement d'audit ou d'enquêtes informelles dont le but est d'imposer des « bonnes pratiques », de surveiller et d'obliger les collègues à justifier l'utilisation des moyens dont ils disposent sous peine de les voir supprimer. Les méthodes de « management » particulièrement agressives en EP doivent disparaître.</u></p>
<p>11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout</p>	<p>11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, d'avantage de mixité sociale et scolaire.</p> <p><u>L'abandon de l'assouplissement de la carte scolaire.</u></p> <p><u>Le SNES-FSU dénonce l'autonomie des établissements qui conduira à des arbitrages risquant à terme de faire disparaître les enseignements de Langues et Cultures de l'Antiquité, garants de mixité sociale, des établissements de l'éducation prioritaire. Une offre de formation ambitieuse doit être maintenue dans ces établissements.</u></p>

<p>profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire.</p>	
<p><u>Fiche 12</u></p>	
<p>Les personnels face aux prescriptions</p>	
<p>12.1. Réforme du collège : à voir en congrès académiques et commission du congrès en fonction de l'actualité.</p>	<p><u>12.1. La réforme du collège a été conçue contre les enseignants. Ainsi, La Ministre a fait le choix du passage en force en se passant de l'adhésion des collègues, en méprisant les votes des organisations syndicales représentatives au CSE et en refusant de recevoir l'Intersyndicale.</u> <u>Le ministère a justifié les choix faits au nom de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, contre les difficultés scolaires ainsi que pour permettre aux enseignants reconnus comme des professionnels hautement qualifiés d'exercer plus librement leur métier.</u> <u>La réforme du collège fait suite à celle du lycée dont elle emprunte à la fois la philosophie et les travers.</u> <u>La mise en place à marche forcée de la réforme Chatel a provoqué une profonde déstructuration du système, de nouvelles inégalités et une très grande fragilisation des personnels. Des horaires conséquents ont été pris aux disciplines pour être provisoirement requalifiés mais sont appelés à disparaître à court terme à cause des réductions budgétaires.</u> <u>Un an après la mise en chantier de la réforme du collège, les analyses et les critiques faites par le Snes sont confirmées.</u></p> <p><u>La réforme supprime le latin en tant que discipline ainsi que les sections européennes, met à mal les classes bilangues, la technologie...</u> <u>L'autonomie laissée en matière de contenus et de répartition des marges horaires installe l'inégalité et la mise en concurrence entre les élèves, entre les enseignants, entre les disciplines et entre les établissements. Elle éclate le cadre national de l'éducation en renvoyant tous les choix à une politique d'établissement soumise au diktat de l'adaptation aux publics. La carte des langues nationales est le symbole de l'hypocrisie de cette réforme. Au nom de l'autonomie, les marges horaires détachées des disciplines et sans cadrage national risquent d'être détournées au profit d'activités pseudo</u></p>

pédagogiques ou de se substituer aux financements assurés jusque-là par les autorités académiques. Le risque est aussi de les voir purement disparaître à terme.

L'interdisciplinarité dans le cadre des EPI et l'AP, promus comme seuls moyens de faire réussir les élèves en difficultés, est inopérante. Les EPI et l'AP conduisent à l'affaiblissement des disciplines en réduisant à la fois les horaires et les contenus. Aucune étude scientifique n'a démontré l'intérêt de de ces dispositifs en vue de favoriser la réussite de tous les élèves. Ils subordonnent les savoirs aux compétences. Les enseignements risquent de n'être plus qu'une succession de projets, dont la finalité se borne à la réalisation de produits concrets creux et déconnectés des savoirs. L'autre danger de l'EPI est de sous-traiter aux familles la production finale du projet hors de tout cadre scolaire, avec pour conséquence d'entretenir les inégalités entre les élèves. De plus ni les décrets et l'arrêté de mai 2015 ne prévoient des temps de concertation et de réunion pour mettre en place les AP et les EPI.

L'application de ces changements très importants va induire une multiplication des tâches et un alourdissement conséquent de la charge de travail.

Sous les habits séduisants des justifications pédagogiques, la Réforme du Collège est surtout le levier de la mise au pas des enseignants et de la dépossession de leur métier et de leur expertise au profit des chefs d'établissement voire des parents.

Les chefs d'établissement, en utilisant la répartition des heures de marge et la mise en place des EPI et de l'AP, vont mettre la main sur les pratiques pédagogiques des enseignants pour les contrôler et les soumettre à leurs injonctions.

Quant aux marges de manœuvre laissées soit disant aux enseignants avec des programmes par cycles et sans repères annuels, elles risquent d'être rapidement rognées par des inspections tatillonnes où les collègues seront sommés de justifier leurs choix face à l'arbitraire des IPR.

A ce jour, la formation disciplinaire et interdisciplinaire se caractérise par son indigence. Elle est le reflet d'une réforme délétère qui fait l'impasse sur les vraies solutions aux difficultés du collège.

Les contenus ont surtout pour but de rappeler aux enseignants qu'ils sont des fonctionnaires soumis à l'obligation d'obéissance. Elle impose aux collègues des solutions toutes faites pour résoudre les difficultés des élèves : tâches complexes, classe inversée, travail par îlots, approche par compétences...

Cette réforme ne suscite aucune adhésion des collègues et développe à l'inverse des résistances inédites.

Le SNES continue à s'opposer à cette réforme en réclamant son abrogation et est porteur de propositions pour une réforme ambitieuse permettant la démocratisation par un abaissement des effectifs, des horaires cadrés nationalement, des dédoublements dans toutes les disciplines, des programmes cohérents et progressifs sur l'ensemble du cursus scolaire, une carte de formation diversifiée et riche pour tous les établissements, des équipes pluri-éducatives renforcées, une carte

	<p><u>scolaire repensée qui assure la mixité sociale, une formation initiale et continue en lien avec la recherche, un fonctionnement collectif et démocratique des collèges.</u></p>
<p>12.2. La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement. Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.</p>	<p>12.2. <u>Les nouveaux programmes adossés au socle sont conçus en cohérence avec la réforme que nous combattons. Ils doivent donc être abrogés et réécrits avec des repères annuels dont la définition doit être nationale.</u> La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement. Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.</p>
<p>12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifient les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent souvent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour</p>	<p>12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifient les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent souvent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit <u>impulser les résistances</u>, se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels. <u>Face aux pressions de certains chefs d'établissement et aux inspections sanction de certains IPR, le syndicat doit aussi se doter d'outils de contestation et de résistance, individuels et collectifs. Le SNES condamne les sanctions de toute nature contre les collègues n'assistant pas aux formations sur la réforme du collège. Les professeurs peuvent exercer leur droit de grève quelles que soient les circonstances. Le SNES réaffirme son exigence de liberté pédagogique pour les enseignants car les recherches montrent que chaque enseignant construit sa propre professionnalité par une synthèse personnelle de divers courants, que la diversité des pratiques est une richesse pour les équipes et qu'elle est bénéfique pour les élèves qui n'ont pas tous les mêmes modes d'apprentissage. Le SNES s'oppose à tout dogmatisme qui érigerait une théorie pédagogique particulière en modèle unique pour la profession.</u></p>

<p>imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels.</p>	
<p>12.4. Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.</p>	<p>12.4. Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications. <u>En effet il réfute la logique d'évaluation en cours de formation qui rogne les temps d'apprentissage et refuse les logiques certificatives qui viennent substituer aux diplômes nationaux des évaluations européennes, parfois issues d'officines privées, dans lesquelles les enseignants du service public ne doivent pas intervenir.</u></p>
	<p><u>12.5. Les enseignants de Lettres Classiques et ceux de langues vivantes à faible diffusion sont particulièrement affectés par la réforme du collège qui menace leur poste, dénigre leur discipline, les contraint à une dure concurrence avec leurs collègues. Les DHG des collèges doivent être abondées pour permettre à tous les élèves qui le souhaitent de recevoir un enseignement en LCA. Le modèle du</u></p>

	« tout anglais LV1/espagnol LV2 » est encore davantage aggravé avec la réforme du collège alors qu'une véritable diversification linguistique et culturelle est nécessaire pour soutenir et développer dans notre pays l'apprentissage d'une variété de langues vivantes. Dans tous les collèges, les élèves doivent pouvoir avoir le choix entre au moins 2 LV1 et 2 LV2 différentes.
Fiche 13	
Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension	
Les « éducation à »	
13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.	13.1 Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves. <u>L'écoute et le dialogue avec l'élève doivent permettre de cerner ses apprentissages citoyens. Un suivi individuel et collectif bien mené doit favoriser, quelle que soit l'activité, l'acquisition des savoirs, la remotivation et l'épanouissement personnel des élèves, dans leur réussite scolaire. Il conviendra de valoriser l'aide au travail personnel et le rôle des CPE et des AED dans ce domaine en articulation avec les équipes enseignantes.</u>
13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées.	13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées, <u>en dehors même de la réforme du collège, en s'appuyant notamment sur l'heure de vie de classe, reconnue comme un temps de travail à part entière et rémunérée.</u>

développées.	
Vie lycéenne et collégienne	
13.3. L'acte II de la vie lycéenne initié en 2013 a montré les limites de dispositifs qui ne trouvent que trop peu d'expression dans la vie des établissements. Le renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et espaces dédiés sont à concrétiser.	
13.4. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut leur donner des marges de manœuvre, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens n'y répondent pas.	
13.5. Associer les lycéens aux questions pédagogiques comme le prévoient les textes (aide, travail personnel, orientation) implique d'autres moyens et des CVL pléniers plus souvent réunis.	
13.6. Le conseil de la vie collégienne ne peut se calquer sur le CVL actuel tant la lourdeur de l'instance et ses freins sont des obstacles à son efficacité. Une concertation avec les autres acteurs du collège (personnels et parents), des systèmes de représentation plus souples et plus impliquants pour les collégiens sont à expérimenter.	

<p>Services en ligne</p>	
<p>13.7. Des services dématérialisés existent déjà ou leur généralisation est prévue (absences, livrets scolaires, punitions et sanctions...). Préjugant d'une information facilitée pour les familles, les obstacles sont peu interrogés : fracture numérique touchant les plus éloignées de l'école, immédiateté qui ne fait pas toujours sens et, pour les majeurs, contrôle instantané qui interroge leur autonomie légale... Ces services peuvent aussi représenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité. Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles.</p>	
<p>Animation et vie scolaire</p>	
<p>13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne. L'implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l'animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu'en dehors de toute substitution</p>	<p>13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire.. <u>Prescrire nationalement une durée de pause méridienne n'a pas de sens : les conditions d'accueil à la demi-pension, la densité de population sont autant de facteurs qui nécessitent une variation de celle-ci. En tout état de cause un renforcement de celle-ci ou une modification de son organisation ne peut se faire sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire.</u> La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne. L'implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l'animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu'en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.</p>

à des fonctions déjà existantes.	
	<u>13.9 Il est illusoire de vouloir agir sur le climat scolaire et les rythmes sans de nombreuses créations de postes de CPE et AED.</u>
<u>Fiche 14</u>	
La psychologie dans l'éducation et l'orientation	
14.1. Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d'avenir.	14.1. Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d'avenir. <u>Après une lutte de 30 ans pour le SNES, le MEN accepte enfin de créer un corps de PEN « de la maternelle à l'université ». Ce corps regroupe, mais sans les confondre, les psychologues scolaires et les COP. Le corps de PEN du second degré doit viser des missions claires : accompagnement, suivi, contribution à la réussite et aide à l'élaboration des projets. Ces missions doivent aussi permettre de repenser les nouveaux dispositifs qui sont en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet.</u>
14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes.	14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes. <u>il doit partir du questionnement des élèves et rester en lien avec les disciplines. Il doit prendre en compte le développement cognitif, psychologique et social des élèves et faire appel aux analyses des Copsy dans un travail collectif avec les enseignants.</u>

<p>respect de la liberté des équipes.</p>	
<p>14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.</p>	
<p>14.4. La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également</p>	<p>14.4. <u>Depuis le 1 janvier 2015 la région doit mettre en place, en lien avec l'État, les nouvelles dispositions sur le décrochage prévues par le décret interministériel. Le public accueilli doit rester spécifique de manière à ce que le rôle de chacun soit précisément défini car le risque est de voir les COPSY mobilisés au-delà de leur périmètre et missions. De plus ces dispositions doivent se traduire par un maintien des CIO dans le maillage territorial et l'octroi de moyens supplémentaires.</u> La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.</p>

<p>prendre leur part dans cet accompagnement.</p>	
<p>14.5. La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. Le Dernier mot aux parents a pu montrer l'importance de la place des CO-Psy et des CIO comme médiateurs.</p>	
<p>Définition des sigles et acronymes utilisés dans ce document</p>	
<p><u>Thème 1</u></p>	
<p>AP : Accompagnement Personnalisé ATS : Adaptation technicien supérieur BTS : Brevet de technicien supérieur CFA : Centre de formation d'apprentis CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire CPE : Conseiller principal d'éducation CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles CVL : Conseil des délégués pour la vie lycéenne DCIO : Directeur de centre d'information et d'orientation DHG : Dotation horaire globale</p>	

<p>ÉCLAIR : École, collège, lycée innovation, ambition réussite</p> <p>EFTLV : Éducation et formation tout au long de la vie</p> <p>EMC : Enseignement moral et civique</p> <p>EMI : Éducation aux médias et à l'information</p> <p>EP : éducation prioritaire</p> <p>EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires</p> <p>EREA : Établissements régionaux d'enseignement adapté</p> <p>GRETA : Groupement d'établissements publics d'enseignement</p> <p>ICN : Informatique et création numérique</p> <p>IDD : Itinéraires de découverte</p> <p>ISN : Informatique et sciences du numérique</p> <p>PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative</p> <p>MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire</p> <p>REP : Réseau d'éducation prioritaire</p> <p>SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté</p> <p>STS : Section de technicien supérieur</p> <p>TMD : Technique de la musique et de la danse</p>	



Congrès du SNES de l'académie de Bordeaux - Seignosse 2016 Motion Langues Vivantes

L'enseignement des langues vivantes est directement affecté par la réforme du collège. Les profondes évolutions professionnelles induites par cette réforme, complexes, nécessitant des temps de concertation et de réunion très importants, non prévus par le décret et l'arrêté de mai 2015, ont été imposées sans consulter la profession. Ces évolutions ne se fondent sur aucune étude scientifique démontrant leur intérêt pédagogique favorisant la réussite de tous les élèves.

En ce qui concerne l'interdisciplinarité, l'approche culturelle propre à l'enseignement des langues vivantes permet déjà de construire des liens entre les langues vivantes et les autres disciplines. Le travail en EPI est donc redondant et inutile.

La pratique des langues vivantes est citée spécifiquement dans l'article 6 du décret comme devant être «incluse» dans les EPI, mais comment, avec quelles modalités, quels moyens? Le risque est grand d'un «saupoudrage», d'une langue utilisée a minima, sans ancrage ni linguistique, ni culturel, voire sans aucun travail avec les professeurs de langues.

Les inégalités territoriales très fortes entre régions, entre départements et entre les zones rurales et les métropoles ont été entérinées lors des cartes des langues. Contrairement à la lettre de la réforme, l'éducation prioritaire n'est pas protégée. La diversité des langues n'est pas assurée.

Les classes bilingues et les sections européennes, au lieu d'être supprimées, doivent être généralisées, afin que l'ensemble des élèves y aient accès. Les équipements informatiques et multimédia qui permettraient de travailler sur des supports variés en classes de langues vivantes ainsi que les personnels techniques pour en assurer la mise en œuvre et la maintenance font cruellement défaut dans une vaste majorité d'établissements publics du second degré.

Les nouveautés prévues pour l'organisation du collège rappellent cruellement celles qui ont été mises en place au lycée, posant de graves problèmes:

- L'AP et son organisation
- Les épreuves orales anticipées en ECA du bac LV, qui mettent à mal le principe d'équité territoriale nationale
- Des classes ou groupes surchargés, peu propices à l'apprentissage des langues.
- Des horaires de LV largement insuffisants, 1h30, 2h ou 2h30 par semaine, alors qu'il faudrait 3h/semaine minimum.

L'application de ces changements très importants induit une multiplication des tâches et un alourdissement conséquent de la charge de travail: multiplication des classes en responsabilité et/ou deux professeurs pour une classe...

Les différences d'organisation induites par l'autonomie croissante des établissements, aggravée par la réforme du lycée, puis du collège, mettent à mal l'équité territoriale des élèves, ainsi que le caractère national de l'Éducation.

Aucun bilan n'a été réalisé, qu'il s'agisse de la situation en collège ou en lycée.

En outre, les certifications proposées à certains lycéens par des officines privées ne doivent en aucun cas entraîner l'implication de collègues enseignants de LV contre leur gré.